

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2019 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Absents excusés :

Mmes Sandrine VAUDON et Christelle ECOFFARD.

Mme Clémence DENUELLE ayant donné procuration à M. Hervé LIGNY.

M. Pierre GIROD.

Secrétaire de séance: Mme Nathalie RIGHETTI.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Convention avec le Département pour l'installation de deux écluses doubles sur la RD 12 dite Route de Condamine.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le département de l'Ain pour la création de deux écluses doubles sur la RD 12.

Décide de demander une participation financière à la commune de PORT, à hauteur de 1 000,00 €, dans le cadre des travaux d'amélioration forestière sur le plateau de Chamoise.

Décide la création à compter du 01/09/2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistiques relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 10 mois allant du 01/09/2019 au 30/06/2020 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 415, à l'indice majoré 369 de l'échelle B1 du grade de recrutement.

Fixe un nouveau tableau des emplois de la collectivité à compter du 23 juillet 2019.

Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement d'un agent d'enseignement artistique.

Décide d'accorder
taux de 100%

Fait une rem
devraient être

Emet un avis
voyage.

Est informé :

- Qu'un
le parl
- Que l'
à haut
- Que la
« Les
prêts p
- Que le
○
○
○

Séance levée à

